



Service RH

Description de fonction

1. Identification de la fonction

Dénomination de la fonction : VICTIMOLOGUE H/F/X

Niveau : B ou A

Service : Service communal d'Assistance aux Victimes

Date de création : 01/01/2019

2. Mission

Le victimologue a pour mission de recevoir les victimes, les écouter, les informer de leurs droits et des possibilités qui s'offrent à elle, et de les suivre dans un processus d'accompagnement psycho-social spécifique

Accompagnement des victimes (directes ou indirectes, proches ou témoins) :
d'infractions pénales : violences conjugales et intrafamiliales, harcèlement, coups et blessures, agression sexuelle, vol avec ou sans violence, meurtre etc.
d'autres faits : accident de roulage, tentative de suicide, incendie et calamité, suivi post-perquisition (témoins, voisins ; hors auteurs)
et ce, que les services de police aient été sollicités/mobilisés ou pas.

Annonce de mauvaise nouvelle et organisation de dernier hommage (en cas de décès naturel ou suspect).

Assistance de la victime et/ou de ses proches lors d'une reconstitution en collaboration avec les services de recherche et la justice.

Participation aux plans d'urgence (communal, zonal et national).

Formation du personnel policier et autres collaborateurs amenés à gérer des situations de crise.

3. Activités principales

-Intervention de crise/immédiate (defusing/debriefing) et post-immédiate auprès des victimes.

-Accompagnement global des victimes sur les plans :

socio-administratif : pouvoir guider la personne dans les démarches administratives en lien avec sa situation (ex : suivi des assurances en cas d'accident de la circulation)

juridique : informer la personne sur le plan juridique par rapport à sa problématique ainsi que la mettre en lien avec les services de police et/ou le Parquet du Procureur du Roi.

psychologique : fournir une première écoute à la victime en lui permettant de s'exprimer sur son vécu. Pouvoir proposer un accompagnement psychologique à court et/ou moyen terme. Réorienter vers des services plus spécifiques en matière de prise en charge lorsque la situation le nécessite.

-Suivi des personnes victimes d'un incendie ou de calamité qui peut dans certains cas conduire à une perte inopinée du logement. Capacité de se mettre en lien avec les assurances (évaluation du dommage, expertise, etc.) et de rechercher une solution temporaire d'hébergement (contact avec les services d'hébergement d'urgence).

-Accompagnement des services de police dans le cadre d'annonce de mauvaise nouvelle en cas de décès naturel ou suspect. Organisation d'un dernier hommage, présentation du défunt aux proches (morgue communale ou IML). Collaboration avec les services de la morgue et du Parquet du Procureur du Roi en matière de suivi du corps.

-Participation à un plan d'urgence dans le pôle « équipe psycho-sociale » (communal, zonal ou fédéral) en collaboration avec les autres acteurs de terrain comme le service de plan d'urgence communal (PASUC/PUIC), les pompiers, la police et les services médicaux. Possibilité de prendre part aux exercices de simulation.

-Organisation de séances de sensibilisation/formation du personnel policier (de la zone B-Ouest ainsi qu'à l'ERIP). Participation à des mises en situation au travers de jeux de rôle. Partage d'expérience au travers de dossiers rencontrés avec le personnel policier.

4. Profil de Compétences

A. Technique (voir référentiel)

Réglementations-législations

Connaissance de la législation en matière d'assistance aux victimes.

Aptitudes techniques

- Capacité à se familiariser avec différentes temporalités d'intervention (immédiate et post-immédiate). Dans le cadre d'une intervention immédiate de crise, pouvoir mener un defusing/debriefing individuel ou de groupe.

- Faire preuve d'une écoute empathique et bienveillante envers les victimes lors des entretiens. Leur proposer un suivi adéquat en fonction de leur situation. Être capable d'identifier leurs besoins spécifiques et si nécessaire de les orienter vers une prise en charge plus spécifique (ex : avocat, psychothérapeute, etc.).

- Avoir une bonne connaissance globale du système judiciaire et du déroulement des procédures au départ du dépôt de plainte et/ou d'une intervention des services de police (possibilité d'accompagnement lors d'un dépôt plainte). Pouvoir donner les premiers renseignements juridiques afin d'éclairer les victimes sur ces procédures judiciaires (devenir d'une plainte, dossier à l'information, à l'instruction, etc.). Être capable de leur présenter les opportunités judiciaires et de les orienter vers un suivi juridique plus spécialisé si la situation le nécessite (services juridiques).
- Avoir une bonne vue d'ensemble sur les différentes techniques de prise en charge d'une personne présentant des symptômes de stress post-traumatique qui nécessite un accompagnement à plus long termes, en vue d'une réorientation adéquate.
- Bonne connaissance des démarches socio-administratives à entreprendre en fonction de la situation de la victime. Si le contexte nécessite un suivi plus soutenu, pouvoir orienter vers les services prévus à cet effet.
- Pouvoir s'informer sur les procédures en cas de décès naturel ou suspect qui ont nécessité l'intervention des services de police et de l'assistance aux victimes. En cas de décès suspect, pouvoir renseigner les proches quant aux décisions prises par le parquet (autopsie, levée d'opposition, accès futur au dossier d'enquête, constitution de partie civile, etc.). Être en mesure d'organiser un dernier hommage en présentant le corps du défunt à la demande des proches et de la famille à la morgue (communale ou IML). Pouvoir supporter la charge émotionnelle associée à ce genre de situation.
- En cas de plan d'urgence (communal, zonal ou fédéral), pouvoir collaborer avec les différentes disciplines présentes sur le terrain. Avoir une connaissance des principes de hiérarchie inhérents à un plan d'urgence et des postes et rôles de chacun.

Applications bureautiques

Connaissances informatiques de base (gestion Word, Excel, boîte mail, etc.).

Techniques d'expression écrite/orale

- Pouvoir s'exprimer clairement :

- oralement : lors d'échanges avec l'équipe mais aussi avec les partenaires extérieurs (par rapport à un dossier en cours, durant une réunion, etc.). Pouvoir gérer des communications téléphoniques avec les victimes (fixation de rendez-vous, répondre aux premières questions/préoccupations avant entretien, gestion de crise par téléphone, etc.).
- par écrit : pouvoir échanger par mail avec des partenaires extérieurs concernant les dossiers. Être capable de prendre part aux démarches administratives du service comme le rapport d'activité annuel, la rédaction d'un PV de réunion, etc.

La connaissance de langues étrangères (hors langues nationales) représente un avantage.

B.Comportemental

- Être capable de s'intégrer au sein d'une équipe de trois personnes afin de mener à bien l'ensemble des missions précitées.
- Pouvoir échanger avec les collègues sur les situations rencontrées dans un but de soutien, d'échanges constructifs et d'un suivi adéquat des situations.
- Prendre part à la répartition équitable des tâches au sein du service (partage de la charge inhérente aux situations nécessitant une intervention d'urgence et de crise).
- Faire preuve de proactivité pour :
 - rechercher les informations pertinentes pour le bon suivi des situations rencontrées par les victimes
 - aller à la rencontre des partenaires privilégiés pour l'exercice des missions d'assistance aux victimes (Police, service d'urgence et de secours, Justice,

IML/morgue, services communaux, réseaux associatif molenbeekoïse et bruxellois, etc.).

- Prendre part aux supervisions individuelles et/ou collectives nécessaires en raison de la charge émotionnelle liée à la nature des missions d'assistance aux victimes.
- Être garant du secret professionnel pour chaque situation rencontrée. Échanger avec les partenaires extérieurs sous le couvert du secret professionnel partagé.
- Capacité à travailler avec des horaires flexibles.

5. Positionnement

La fonction est dirigée par :	Sous l'autorité de l'organisation hiérarchique résultant de l'organigramme
La fonction assure la direction d'un groupe de :	Nombre total de collaborateurs et leur niveau sur lesquels est assurée une direction hiérarchique ou fonctionnelle : <input type="checkbox"/> la fonction n'assure pas de direction

6. Conditions d'accès

- Être titulaire d'une formation en victimologie (exemple : certificat interuniversitaire)
- Avoir une formation de base psychosociale niveau B (bachelier) ou A (master)
Comme par exemple assistant(e) social(e), assistant(e) en psychologie, psychologue
- Bonne connaissance du néerlandais et du français

La loi de continuité et de régularité

« Le service public doit fonctionner de manière continue et régulière, sans interruption, ni suspension. »

De par cette spécificité le contenu de cette description de fonction pourrait évoluer, subir d'éventuels changements dans l'intérêt du service et dudit principe de continuité et de régularité

Offre

- Un contrat de remplacement (absence de longue durée)
- Une rémunération attractive et en phase avec votre expérience
- Une réelle autonomie et une fonction à responsabilités au sein d'une commune dynamique
- Une ambiance de travail ouverte, favorisant la prise d'initiatives
- Une équipe performante
- Un accès facile via les transports en commun
- Le remboursement des frais de transport en commun - remboursement à 100% de l'abonnement STIB
- Prime vélo/piétonne
- Un large éventail de formation
- Un régime de congés attractif

Données pratiques:

Si vous êtes intéressé, veuillez envoyer un CV accompagné d'une lettre de motivation signée + copie diplôme requis

- par courrier à: Administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean Service GRH -Référence «SCAV. - victimologue», Rue du Comte de Flandre, 20 1080 Bruxelles

ou

- par e-mail à: candidature@molenbeek.irisnet.be

L'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean poursuit sa politique de diversité, de non-discrimination et d'égalité des chances. Elle est avant tout à la recherche de talents et compétences.